









## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Comment se procurer ?	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Votre mairie	Une extrait d'acte de naissance ( <i>s'adresser à sa mairie de naissance</i> ) ou photocopie du livret de famille des parents, 2 photos d'identité récentes de face, 1 justificatif de domicile récent, carte périmée pour un renouvellement. Autorisation parentale à compléter pour les mineurs. Chaque demandeur doit se présenter personnellement (les mineurs doivent être accompagné d'un représentant légal). L'empreinte se fait en mairie	gratuit
CARTE D'ELECTEUR	Votre mairie (1 formulaire vous sera délivré)	1 justificatif de domicile et 1 justificatif d'identité. Condition : être âgé de 18 ans et posséder la nationalité française	gratuit
PASSEPORT 	Votre mairie	Première demande : 2 photos d'identité récentes, 1 timbre fiscal, copie intégrale d'acte de naissance ( <i>s'adresser à sa mairie de naissance</i> ), 1 justificatif de domicile récent, l'ancien passeport pour un renouvellement, pièce d'identité, autorisation parentale pour un mineur. Chaque demandeur doit se présenter personnellement (les mineurs doivent être accompagné d'un représentant légal).	Adulte : 60 € Mineur de plus de 15 ans : 30€
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE 	La mairie du lieu de naissance ( <i>par correspondance, joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse</i> )	Une pièce présentant les nom, prénom et date de naissance.	gratuit
DECLARATION DE NAISSANCE	La mairie du lieu de naissance ( <i>dans les 3 jours qui suivent la naissance</i> )	Certificat de naissance signé par le médecin ou la sage-femme qui a procédé à l'accouchement.	gratuit
MARIAGE CIVIL 	Mairie choisie pour le mariage : celle du domicile de l'un des futurs conjoints.	Pièces d'identité, justificatif de domicile, extraits d'acte de naissance avec filiation (datant de moins de 3 mois), renseignements concernant les témoins ( <i>au minimum 2</i> ),.	gratuit

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Comment se procurer ?	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
<b>ACTE DE MARIAGE</b> 	Mairie du lieu du mariage	Une pièce indiquant les nom, prénom, adresse du demandeur et la date du mariage ( <i>par correspondance, joindre une enveloppe tim-</i>	gratuit
<b>DECLARATION DE DECES</b>	Mairie du lieu du décès ( <i>dans les 24 heures qui suivent le décès</i> )	Renseignements complets sur la personne décédée, le déclarant devra signer l'acte de décès.	gratuit
<b>COPIE DE L'ACTE DE DECES</b>	Mairie du lieu du décès	Nom, prénom du défunt, date du décès.	gratuit
<b>DUPLICATA LIVRET DE FAMILLE</b>	Mairie du lieu de mariage	Demandé uniquement par un des époux. Extrait d'acte de naissance des conjoints et des enfants.	gratuit
<b>CERTIFICAT DE VIE COMMUNE</b>	Votre mairie	Justificatif d'identité et justificatif de domicile.	gratuit
<b>PARRAINAGE CIVIL</b>	Votre mairie	Livret de famille et imprimé à compléter en mairie.	gratuit
<b>CARTE GRISE</b> 	Votre mairie ( <i>1 formulaire vous sera délivré, il devra être retourné complété à la sous-préfecture du Finistère à BREST</i> )	Justificatif d'identité, carte grise barrée, récépissé de contrôle technique, certificat de situation.	Voir tarifs joints au formulaire.
<b>DUPLICATA PERMIS DE CONDUIRE</b>	Votre mairie ( <i>1 formulaire vous sera délivré, il devra être retourné complété à la sous-préfecture du Finistère à BREST</i> )	Justificatif d'identité, 2 photos d'identité récentes tête nue, le permis usager ou la déclaration de perte ou vol si nécessaire.	gratuit
<b>DECLARATION PREALABLE ET PERMIS DE CONSTRUIRE</b> 	Mairie du lieu de construction ( <i>1 formulaire vous sera délivré</i> )	Plan de masse, plan de situation, description des travaux,...	gratuit

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !**

**Mairie de Saint Urbain : 02.98.25.03.04**

**Horaires d'ouverture :**

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h30  
(18h30 le mardi)**

**Samedi : 8h45-12h15**